Délibération n°2020/18

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu les articles 175, 176, et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu les statuts de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 juin 2020 :

Objet : Approbation du budget rectificatif n°1 exercice 2020

Les autorisations budgétaires au budget 2020 sont arrêtées comme suit :
483 ETPT dont 309 ETPT sous plafond d'emplois Etat
Autorisation d'engagement :
- Masse salariale : 30 727 581€,
- Fonctionnement : 10 698 429€,
- Investissement : 4 813 989€.

Crédits de paiement :
- Masse salariale : 30 727 581€,
- Fonctionnement : 9 871 957€,
- Investissement : 5 057 299€.

Prévisions de recettes : 42 706 402€.
Solde budgétaire : -2 950 436€.

Le conseil d'administration adopte :
- La variation de trésorerie de -2 487 442€,
- Le résultat patrimonial de 229 101€,
- La capacité d'autofinancement de 1 526 789€,
- L'apport sur le fonds de roulement de 259 208€.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 23
Pour : 23
Contre :0
Abstention : 0

Troyes, le 18 juin 2020
Le président du conseil d'administration

Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 19/06/2020
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 19/06/2020

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr